



Département de l'Oise
ARRONDISSEMENT DE BEAUVAIS

Canton d'Auneuil

Tél. 03.44.47.52.22

Fax. 03.44.47.52.24

Courriel : mairie.jouysousthelle@wanadoo.fr
Site Internet : www.jouysousthelle.fr

Conseil Municipal de JOUY SOUS THELLE

EXTRAIT

Compte-rendu de la réunion du vendredi 20 juin 2014 à 20 h 30

Le vingt juin deux mil quatorze, douze membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie en séance ordinaire à vingt heures et trente minutes sous la présidence de Monsieur Hervé LEFEVRE, Maire.

Etaient présents : MM. Hervé Lefèvre, Christophe Aubry, M^{mes} Suzanne Bouychou, Annie Degenne, Séverine Bordeau, MM. David Rogier, Joël Hersan, M^{mes} Eliane Flériag, Marie-Hélène Caron-Parte, M. Michel Pariselli, M^{mes} Delphine Fettke et Aurélie Lefèvre

Etaient absents : MM. Franck Mouchez, Maurice Monge et Rémi Kaiser.

Pouvoirs : M. Mouchez à M^{me} Bordeau / M. Monge à M^{me} Lefèvre / M. Kaiser à M. Pariselli

Madame Séverine Bordeau est désignée Secrétaire de séance à la majorité des membres présents.

I / Modification de la délibération : proposition des délégués à la commission des impôts

Le Conseil Municipal délibère et vote pour modifier la délibération du 13 mars 2014 relative à la désignation des délégués au sein de la Commission Communale des Impôts, le nombre de personnes proposées étant insuffisant, un nombre de 24 personnes doit être présenté.

A la suite du renouvellement du Conseil municipal, celui-ci **délibère et vote ce jour pour proposer** à Monsieur le Directeur des services fiscaux une liste de contribuables, pouvant être nommés dans la commission communale des impôts.

Cette commission est composée de sept membres

- le Maire en tant que président de commission et
- trois commissaires titulaires et autant de suppléants (un des commissaires doit résider hors de la commune) qui doivent être inscrits au rôle des impositions directes locales

Les commissaires seront élus pour la durée du mandat électoral et nommés par le Directeur des services fiscaux.

15 conseillers sont « Pour »

II / Emprunt dette de la CCTB : négociation du prêt

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'une renégociation du prêt est envisagée afin de bénéficier de conditions plus avantageuses.

Le **Conseil Municipal délibère et vote** afin d'accepter la proposition du Crédit Agricole concernant le réaménagement du prêt relatif au remboursement de la dette de la CCTB (Communauté de Communes du Thelle Bray). Cet emprunt avait été contracté le 22 mai 2009 pour un montant initial de 124 541 € sur une durée de 15 ans au taux fixe de 4,76 % et sur une périodicité trimestrielle (montant d'échéance de 2 915,96 €)

L'opération sera faite aux conditions suivantes :

- Renégociation du prêt pour un montant de 95 589,25 € (capital restant dû au 01/08/2014 dont IRA de 5 029,10 € incluse), sur une durée restante de 9,75 ans, au taux fixe de 3,20 %, sur une périodicité trimestrielle et pour des échéances d'un montant de 2 862,93 € après réaménagement.

Les frais de dossier d'un montant de 191 € sont à régler à la mise en place.

Le Conseil Municipal :

- Prend l'engagement d'inscrire en priorité chaque année, en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances de ce prêt.
- Prend l'engagement pendant toute la durée du prêt, de créer et de mettre éventuellement en recouvrement les impositions nécessaires pour assurer le remboursement de ce prêt.
- Confère toutes les délégations utiles à Monsieur Hervé LEFEVRE, Maire, pour la réalisation des emprunts, l'apport des garanties prévues, la signature des contrats de prêts à passer avec l'Etablissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y seront insérées.

15 conseillers sont « Pour »

III / Elaboration du PLU

Monsieur le Maire précise que le Plan d'Occupation des Sols actuel approuvé le 25/04/1995 ne répond plus aujourd'hui aux souhaits d'aménagement et de développement de la commune, notamment en vue de l'adoption de la loi ALUR en mars 2014.

Il est nécessaire que le Conseil Municipal décide l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De prescrire l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme sur l'ensemble du territoire communal
- De solliciter l'Etat et le Département pour qu'une dotation soit allouée à la Commune afin de couvrir les dépenses nécessaires à l'élaboration du document d'urbanisme.

15 conseillers sont « Pour »

IV / Emploi pour l'école maternelle pour la rentrée 2014/2015

Le **Conseil Municipal délibère et vote** pour rectifier sa décision du 15 mai 2014 durant laquelle la création d'un contrat d'apprentissage a été rejetée et la signature d'un emploi avenir a été suggérée pour la rentrée 2014/2015. N'ayant pas eu tous les éléments sur l'emploi d'avenir, il s'avère que la Commission Ecole a demandé de plus amples explications. Après réunion, et selon les conditions actuelles, ce contrat n'est pas adapté pour les fonctions exigées par le poste.

Le **Conseil Municipal délibère et vote pour engager** une personne en contrat d'accompagnement à l'emploi « CAE » de 12 mois renouvelable une fois, à raison de 25,50 heures (25 heures ½) par semaine, à compter du 1^{er} septembre 2014.

La personne sera affectée à l'école maternelle.

La personne sera rémunérée selon le SMIC en vigueur et la Commune percevra une aide de l'Etat à raison de 70 % de la rémunération brute par mois pour les 22 premières heures.

L'agent pourra être affecté à la cantine municipale, en cas de besoin ou en cas de remplacement. Les heures effectuées en supplément seront rémunérées en heures complémentaires.

Le contrat sera reconduit tacitement pour la rentrée 2015/2016.

Le **Conseil Municipal donne pouvoir** à Monsieur le Maire afin de signer le contrat ainsi que toutes les pièces y afférentes.

12 conseillers sont « Pour »

3 conseillers sont « Contre » M^{me} Lefèvre Aurélie, MM. Monge et Kaiser

V / Rapport du jugement du Tribunal Administratif sur l'affaire de la Sente du Tillard

Monsieur le Maire expose que l'association de défense des propriétés communales a déposé une plainte auprès du Tribunal Administratif le 21 mars 2012, pour demander l'annulation de la vente de la Sente du Tillard, votée par le Conseil Municipal le 20 janvier 2012, le retrait de la délibération et de l'enquête publique.

Le jugement a été rendu le 13 mai 2014 et conclut que :

- La requête de l'association est rejetée
- L'association versera une somme de 1000 € à la commune

L'association a 2 mois pour faire appel du jugement.

VI / Demande de subvention pour les travaux de voirie

Le Conseil Municipal **délibère et vote pour solliciter une aide financière de la part du Département**, au taux de 32 % pour la réalisation de travaux de voirie, rue de Jouy sous Thelle au Hameau les Horgnes.

Selon le devis estimatif présenté par l'entreprise AXE TP, ces travaux s'élèvent à la somme de 29 396 €HT.

Le plan de financement est donc le suivant :

- Département (32 %) : 9 406,00 €
- Commune : 19 990,00 €

Montant total des travaux HT : 29 396,00 €

Les travaux ne débuteront que lorsque le dossier sera validé et que la commission de voirie aura étudié les devis.

*13 conseillers sont « Pour »
1 conseiller s'abstient – M^{me} Lefèvre Aurélie
Monsieur Monge ne prend pas part au vote*

VII / Désignation des délégués au Ciné Rural

Le Conseil Municipal **délibère et vote pour désigner** les délégués chargés du Ciné Rural, il s'agit de Madame Suzanne BOUYCHOU, en tant que Déléguée Titulaire, puis de Madame Carole DUMOTIER et de Monsieur Denis DUMOTIER, en tant que Délégués Suppléants.

Il est précisé que deux délégués suppléants sont nécessaires afin d'avoir toujours deux personnes présentes durant les séances du ciné rural.

*14 conseillers sont « Pour »
Madame BOUYCHOU ne prend pas part au vote*

Monsieur le Maire présente le rapport financier correspondant aux décisions qu'il a prises dans le cadre des délégations qui lui ont été consenties par le Conseil Municipal (pour des dépenses et des recettes réalisées entre le 29 mars et le 20 juin 2014).

La séance est levée 22 h 25

Le 24 juin 2014

Le Maire, Hervé LEFEVRE

Renseignements utiles

PERIODE ESTIVALE DE LA MAIRIE

La Mairie prendra ses quartiers d'été à compter du lundi 7 juillet 2014 jusqu'au 24 août 2014.
Les permanences seront **ouvertes uniquement le Vendredi de 16 h 30 à 19 heures**.
En cas d'URGENCE ABSOLUE, des numéros d'appel seront indiqués sur le répondeur de la Mairie.
Les permanences habituelles reprendront normalement à compter du mardi 26 août 2014.

CANTINE MUNICIPALE

Aucune inscription d'office ne sera validée pour la cantine municipale.
Les enfants qui déjeuneront à la cantine à compter de Septembre 2014 devront être inscrits auprès de la Mairie.
Le prix est inchangé de 3,60 euros par jour et par enfant.
Les repas devront être **commandés et payés** au moment de l'inscription.
Les inscriptions seront enregistrées impérativement du 8 juillet au 26 août 2014 inclus.
Aucun repas ne sera commandé pour la rentrée pour les enfants qui n'auront pas été inscrits préalablement.
La rentrée scolaire est programmée au Mardi 2 septembre 2014.

PERISCOLAIRE

L'activité Périscolaire reprendra dès le mardi 2 septembre avec ouverture les mercredis (sur inscription préalable pour ce jour). L'accueil des enfants sera assuré à partir de 7h00 à la Salle Socio-Culturelle, rue des Puits (pas d'inscription préalable, accueil au jour le jour sauf pour le mercredi). Vous trouverez les informations nécessaires sur la page d'accueil du site Internet officiel de la Commune, ainsi que sur le livret d'accueil (disponible en Mairie et sur notre site) qui doit être déposé au C.S.R. de Chaumont-en-Vexin au plus tôt.
Les fiches d'inscriptions concernant l'organisation du temps scolaire et périscolaire seront disponibles en Mairie et sur le site Internet courant Juillet.

UTILISATION DES ENGINS A MOTEUR

Il est rappelé qu'il est strictement interdit d'utiliser des engins à moteur en dehors des jours et horaires ci-dessous rappelés :

Jours ouvrables et samedis → de 8 h à 12 heures et de 14 h à 19 heures,

Dimanches et jours fériés → de 9 h 30 à 13 heures.

Merci de respecter votre voisinage en utilisant vos tondeuses, tronçonneuses, etc..... uniquement durant ces plages horaires.

OBJETS TROUVES

Vous venez de perdre ou d'égarer un objet qui vous est précieux, voire indispensable (portefeuille, clés ...), alors nous pouvons tenter de vous assister pour le retrouver. En règle générale, un objet perdu ou égaré est remis à la Gendarmerie ou à la Mairie par celui ou celle qui l'a trouvé.

S'il a été remis en Mairie, nous mettrons en ligne dans l'onglet « INFOS PRATIQUES Objets trouvés » de notre site Internet quelques informations le concernant (nature de l'objet, date et lieu de la trouvaille, description sommaire ...). Venez à la Mairie lors des permanences vous informer de son éventuelle disponibilité ou encore, consulter le site officiel de la Mairie.

OPERATION TRANQUILLITE VACANCES

Dans l'attente de mettre en place « les Voisins Vigilants », le Conseil Municipal vous rappelle que vous pouvez partir en congés en toute tranquillité. Pour cela, il suffit de vous rendre à la Gendarmerie d'AUNEUIL pour remplir un petit questionnaire, communiquer vos dates de congés, vos coordonnées ... La Gendarmerie procède à des visites régulières et constate si votre domicile « est tranquille » !

VOISINS VIGILANTS

Comme annoncé dans notre programme électoral, nous avons le plaisir de revenir vers vous pour annoncer la mise en place prochaine de l'opération « Voisins Vigilants ».

L'opération « Les « voisins vigilants » consiste à rassembler des voisins d'un même quartier ou d'une même rue attentifs à des faits inhabituels. Le fonctionnement simple et gratuit est fondé sur le principe du bénévolat. Chaque voisin inscrit dispose alors des outils de communication pour alerter directement les forces de l'ordre. Il ne s'agit pas de signaler des problèmes de voisinage mais d'alerter sur des faits ou mouvements inhabituels dans le quartier. Le but de cette opération est de former un maillage de personnes volontaires en assurant une vigilance passive afin de faire diminuer les cambriolages, les actes de délinquance ou d'agression, c'est avant tout un outil de dissuasion.

Vous trouverez ci-après le bulletin de candidature.

LES ANIMAUX

Les propriétaires d'animaux, en particulier de chiens, sont tenus de prendre toutes les mesures propres à préserver la tranquillité des habitants et du voisinage, ceci de jour comme de nuit, sans pour cela porter atteinte à la santé de l'animal.

PERIODE ESTIVALE DE LA POSTE

Le Bureau de Poste sera fermé, pour congés, du 04 au 23 août 2014.

Les colis et lettres recommandés avisés seront à retirer au Bureau de Poste de CHAUMONT EN VEXIN.

Le Bureau de Poste ré-ouvrira ses portes le lundi 25 août 2014.

Les horaires d'ouvertures du Bureau de Poste sont : Lundi, Mardi et Vendredi de 15 h à 18 heures.

JOURNEES DU PATRIMOINE

Les journées nationales du Patrimoine se dérouleront les 20 et 21 septembre 2014. A cette occasion, la Commission Communale du Patrimoine vous proposera différentes prestations. Un programme vous sera communiqué ultérieurement.

Par ailleurs, un concert sera organisé à l'Eglise de Jouy sous Thelle le dimanche 12 octobre 2014 dans l'après-midi.